



## ACSPADE

ASSOCIATION CHÂTILLONNAISE DE SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE ET DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

### CA du 19 Janvier 2024 en vidéo avec Zoom

Sont en ligne :

Bernard Ravet, Jacqueline Bernard-Billiez, Sylvie Veye-Chareton, Hubert Meffre, Marie-Jo Baude, Rémy Beauvisage, Colette Moreau.

Excusé : Régis Allain

Début de la réunion 10h10

#### Banque Postale et Crédit Agricole (Hubert)

- **Banque Postale** : L'accès au CCP par voie numérique est désormais possible mais pas encore pour le livret A.  
Pour l'instant, le changement de structure n'est pas pris en compte, un nouveau document signé par les 3 co-présidents est à retourner pour le rendre effectif. Hubert se charge de l'envoi en utilisant la signature numérique des co-présidents.
- **Crédit Agricole Die** : Impossible d'ouvrir un compte pour l'Acspade car aucun des 3 co-présidents ne possède un compte chez eux.  
Le problème pourrait se résoudre par l'ouverture d'un compte à Die par Jacqueline.  
Pour l'instant le problème est mis en sommeil.

#### Lettre de vœux et appel à cotisation (Hubert)

- **Lettre de vœux** : Ajouter à la lettre type le projet de participation aux commémorations des 80 ans de la libération du Diois-Vercors et l'idée, à long terme, de la création d'une maison des patrimoines.
- **Appel à cotisation** : Modifier le formulaire pour proposer une cotisation simple à 15 € et une cotisation pour membre bienfaiteur à 20 €.

#### Demandes de subventions (Bernard)

- Faire la demande ordinaire sur l'imprimé à télécharger sur le site de la Mairie.  
Joindre à la demande le budget prévisionnel pour l'exercice 2023-2024 construit sur le modèle de l'exercice antérieur (Sylvie l'envoie à Hubert pour l'adapter)
- Faire une demande pour une subvention exceptionnelle, avec document circonstancié en appui, à propos de la commémoration des 80 ans de la libération du Diois-Vercors.

#### Transhumance

- Une réunion est prévue en Mairie le 02/02/24, Sylvie représentera l'Acspade qui souhaite participer à la transhumance.
- Pistes de participation possibles pour l'Acspade
  - Pas d'exposition car trop lourd à mettre en place et à gérer
  - Conférence sur les patrimoines (prise en charge Jacqueline)
  - Intervention de la transhumance sur la conservation du patrimoine naturel, du patrimoine bâti et de l'élevage des moutons (concertation Sylvie-Bernard sur l'action à mener).

#### Cotisations à payer (Hubert)

L'Acspade va cotiser en 2024 à la SSMAD (40 €) et à la Fondation Régionale du Patrimoine (80 €)

## Actions en cours sur les façades remarquables (Remy)

- **Avancement des projets**
  - Maison Dalton : Subventions accordées, lancement des travaux au printemps
  - Hôtel du Dauphiné : Travaux en cours de réalisation
  - Un architecte a déposé une demande de subvention pour la rénovation d'une nouvelle façade (propriétaire non encore connu)
  - Peut-on avoir auprès de la Mairie une information sur les demandes de rénovation de façade afin que l'Acspade puisse conseiller les demandeurs (prise en charge Bernard)
- **Financements des travaux**
  - UDAP : 10 à 20%
  - Conseil Départemental : 20%
  - Mairie de Châtillon-en-Diois : 5%
  - Fondation du Patrimoine : permet la défiscalisation de 40% du reste à charge après subvention.
- **Rappel**

Les rénovations doivent se faire dans le principe fondamental de respect du PLU, mais la Communauté de Communes et la Mairie accordent des autorisations de travaux qui sont parfois en désaccord avec ce principe !
- **Livret de préconisations**

Ce livret est à compléter et à modifier (prise en charge Remy)

## La fibre à Châtillon-en-Diois

- L'ADN, qui installera la fibre, veut faire signer une convention à tous les habitants concernés par la modification de leur façade lors du passage des câbles et dérivations.

Or il était prévu que les câbles devaient emprunter le chemin en sous-sol prévu à cet effet lors de la rénovation des viols et non être placés de façon apparente sur les façades.
- L'Acspade va adresser un courrier à ADN, et autres intervenants, précisant que les installations en sous-sol sont indispensables et que le passage en aérien ne peut être envisagé que pour des cas exceptionnels.

L'argumentation à mettre en avant est le respect des engagements et surtout que Châtillon-en-Diois « plus beau village de France » ne saurait tolérer cette dégradation des façades, faute de perdre son label (prise en charge Bernard).

## Maison des patrimoines

- Un débat est prévu au Conseil Municipal du 29 janvier.

L'Acspade se positionne dans ce débat pour la création d'une Maison des Patrimoines et propose un texte à présenter lors de ce CM (prise en charge Bernard)
- En amont de ce débat, Bernard s'informe auprès de la Maison des Patrimoines de Lus-la-Croix-Haute.

## Commémorations des 80 ans de la libération du Diois-Vercors

- Actions qui pourraient être envisagées :
  - Exposition à la Mairie du 18 au 27 juillet, sur les événements de juillet 1944 au titre de : « Châtillon l'été 1944 » (prise en charge Bernard, Sylvie et les autres)
  - Projet d'un spectacle vivant les 18, 19 et 20 juillet mélangeant des témoignages et une chorale éphémère avec les chansons d'époque (prise en charge Geneviève, Xavier et les autres)
  - Projet d'une conférence sur ces événements (Jacqueline)

Fin de la réunion 12h10

**Prochain CA en vidéo avec Zoom vers le 5 mars (Bernard indisponible de 6 au 9) avec sondage préalable pour fixer une date.**